



Juillet 2020

RECOMMANDATIONS D'AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE AU PREMIER MINISTRE :

PLACER LES DROITS HUMAINS AU CŒUR DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

1. Lutter contre le dérèglement climatique

Le dérèglement climatique constitue une menace grave pour les droits humains. La crise provoquée par la COVID-19 a fait temporairement baisser les émissions de gaz à effet de serre mais elle n'a pas fait disparaître l'urgence climatique puisque les changements structurels requis ne sont pas encore intervenus. Or, le dérèglement accentue les inégalités et ses conséquences touchent de manière disproportionnée celles et ceux qui sont en situation de vulnérabilité, marginalisés ou victimes de discriminations.

Nous attendons donc de votre gouvernement qu'il prenne, de manière urgente, toutes les mesures nécessaires pour contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à l'échelle nationale mais aussi en dehors de nos frontières par le biais de la coopération et de l'aide internationales. Pour ce faire, nos suggestions sont les suivantes :

1. Conditionner l'aide publique apportée aux entreprises des secteurs des énergies fossiles, des compagnies aériennes, de l'industrie automobile et d'autres secteurs gros consommateurs d'énergie à des engagements fixant des échéances pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en vue d'aboutir à la neutralité carbone conformément aux engagements contenus dans l'Accord de Paris.
2. Veiller à ce que le processus permettant d'élaborer le plan de relance économique soit transparent et favorise la participation publique d'acteurs divers permettant de définir et d'influencer la transition vers la neutralité carbone, en faisant notamment attention aux besoins et aux voix des personnes les plus marginalisées, qui sont les plus touchées par les effets de la pandémie et de la crise climatique.
3. Aider les personnes employées par l'industrie des énergies fossiles et d'autres secteurs touchés par la transition à bénéficier d'opportunités et d'emplois décents, y compris des emplois nouveaux générés par cette évolution, afin d'assurer une transition juste et respectueuse des droits humains, y compris chez les sous-traitants des grands groupes français, en application de la loi relative au devoir de vigilance.
4. Augmenter la coopération et l'assistance internationales, y compris le financement de la transition climatique, aux pays en développement : les impacts économiques de la COVID-19 mettant très fortement sous pression notre économie ne doivent pas être utilisés comme une raison pour réduire ces aides.

2. Assurer un maintien de l'ordre et des opérations policières respectueux des droits humains

Le Président de la République avait demandé à votre prédécesseur de formuler des propositions pour améliorer la déontologie des forces de l'ordre. Des annonces avaient été faites notamment par le ministre de l'Intérieur s'agissant de l'usage illégal de la force et de comportements racistes dont font preuve des membres des forces de l'ordre. Des mesures ambitieuses doivent être adoptées pour mettre fin à ces pratiques qui entachent la relation de confiance indispensable entre la population et les forces de l'ordre. Au ministère de l'Intérieur, l'une des priorités devrait ainsi être le nouveau schéma national du maintien de l'ordre.

Nous avons publié plusieurs recherches documentant des cas d'usage illégal de la force par les agents de la force publique, que ce soit dans le cadre de manifestations, d'interpellations ou de simples contrôles, et nous avons émis de nombreuses recommandations pour un maintien de l'ordre respectueux des droits humains. L'essentiel de ces recommandations n'a pas été suivi d'effet et, comme plusieurs organisations nationales et internationales de défense des droits humains, nous déplorons aujourd'hui encore le nombre préoccupant de décès et de blessés dans le cadre des activités de la police en France et les violations des droits fondamentaux par certains membres des forces de l'ordre tout en prenant en compte les conditions souvent très difficiles dans lesquelles ces fonctionnaires exercent leurs missions et les violences que plusieurs d'entre eux subissent.

C'est pourquoi nous demandons au gouvernement de :

➤ **Sur le maintien de l'ordre**

- Interdire immédiatement l'usage des grenades de désencerclement, qui sont incompatibles avec le respect du droit international, et suspendre l'usage des LBD40 le temps que soit menée une évaluation approfondie de leur précision et de leur fiabilité, d'adopter des règles impératives et de mettre en place une formation appropriée.
- Revoir les notes et instructions sur l'usage de la force, et notamment l'usage des armes à létalité réduite et les techniques d'interpellation, afin de s'assurer du strict respect des « Principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois ».
- Travailler de manière transparente sur la réforme du « schéma national de maintien de l'ordre », en impliquant toutes les parties prenantes, y compris les organisations de défense des droits humains, afin de garantir que les doctrines de maintien de l'ordre soient en conformité avec les engagements internationaux de la France en matière de respect des droits humains. Cela implique notamment de s'engager vers des stratégies de dialogue et de désescalade, avec les ressources nécessaires, afin que le recours à la force reste en toutes circonstances le dernier recours.
- Veiller à ce que les agents des forces de l'ordre affichent de manière visible leur numéro d'identification personnel en toutes circonstances, y compris pendant les opérations de maintien de l'ordre lors de manifestations, comme l'exige le droit français.

➤ **Sur les contrôles d'identité discriminatoires**

- Reconnaître l'existence de contrôles d'identité discriminatoires et modifier la loi pour encadrer de manière plus rigoureuse la pratique des contrôles d'identité en interdisant explicitement tout recours à la seule apparence physique des personnes ou à des critères discriminatoires.
- Assurer la justification et la transparence grâce à l'enregistrement des contrôles et à la publication régulière de données chiffrées relatives aux opérations de contrôle.
- Développer des mécanismes de plaintes accessibles, indépendants et efficaces. Les personnes devraient être en mesure de porter plainte facilement lorsqu'elles sont victimes de mauvais traitements ou de discrimination par les forces de l'ordre. Les informations sur où et comment s'y prendre devraient être rendues publiques, facilement accessibles et transparentes. Les plaintes devraient être examinées et enregistrées par un organisme indépendant, externe à la police, qui assure un suivi adéquat et des informations à jour pour les personnes qui s'estiment victimes de tels agissements.

➤ **Sur la lutte contre l'impunité**

- Créer un organe indépendant chargé d'enquêter sur les plaintes déposées contre les agents de la force publique. Il peut s'agir soit d'un nouvel organisme, soit d'un département spécialisé au sein des services du Défenseur des droits.

Il doit être habilité et disposer des ressources suffisantes pour enquêter sur toutes les allégations de violations graves des droits humains formulées contre les forces de l'ordre, notamment les morts en détention, la discrimination, les homicides et les actes de torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants, dont les cas de manifestants gravement blessés à la suite de l'usage de la force et des armes par la police. Cet organe doit en outre avoir le pouvoir de superviser ou de diriger,

le cas échéant, les enquêtes de l'Inspection générale de la Police nationale et de l'Inspection générale de la Gendarmerie nationale. Il doit enfin pouvoir se substituer à ces organes dans leurs fonctions d'enquête dans les affaires de violations graves des droits humains.

3. Promouvoir le devoir de vigilance des acteurs économiques

La France est le premier pays à avoir adopté une législation telle que la loi sur le devoir de vigilance qui constitue la première opportunité au monde pour prévenir le mieux possible les risques importants liés aux activités des entreprises multinationales et pour appréhender la complexité de leurs structures et chaînes de valeur. Trois ans après son adoption, Amnesty International attend de votre gouvernement qu'il agisse afin de :

- Renforcer la loi française relative au devoir de vigilance en étendant son champ d'application à l'ensemble des sociétés commerciales et en publiant la liste des sociétés soumises ; ainsi que faire en sorte que l'Etat s'assure que les entreprises visées par la loi établissent, publient et mettent en œuvre un plan de vigilance.
- Contribuer au niveau européen à faire adopter une législation ambitieuse et contraignante sur le devoir de vigilance d'ici 2021, qui permette aux victimes d'entreprises européennes d'obtenir réparation en cas de violations des droits humains par leurs filiales ou sous-traitants.
- S'engager fermement dans les négociations au sein des Nations unies pour aboutir à l'adoption d'un traité international sur les entreprises et les droits humains afin que toutes les entreprises, partout dans le monde, puissent être redevables de leurs actes et soumises à des sanctions effectives en cas d'abus contre les droits humains et l'environnement.

4. Contrôler le commerce des armes

La France est le troisième pays exportateur d'armes au monde et elle a ratifié le Traité sur le commerce des armes. Ce dernier impose à la France de ne pas vendre d'armes dès lors qu'il y a un risque qu'elles puissent être utilisées pour commettre des atteintes aux droits humains et au droit international humanitaire, en particulier contre des civils ou des biens civils.

Pourtant, il est à ce jour impossible de garantir que des armes françaises ne sont et ne seront pas utilisées pour commettre des violations graves des droits humains et du droit international humanitaire. Le manque de transparence tant sur le processus décisionnel de contrôle des exportations d'armes et sur l'état des transferts d'armes de la France contribue à nourrir la défiance et la suspicion, légitimes, sur la légalité des ventes d'armes de la France.

Aussi, nous attendons de votre gouvernement qu'il :

- Rende des comptes sur les exportations d'armes d'une manière plus exhaustive, détaillée et actualisée, malgré les récents progrès.
- Reprenne à son compte toute proposition en faveur de la mise en place d'un contrôle des exportations d'armes par le Parlement que pourrait porter la mission d'information de l'Assemblée nationale sur le contrôle des exportations d'armement.

5. Prévenir et lutter contre les discriminations

Qu'il s'agisse des récents incendies volontaires à l'encontre de campements de personnes Roms en Ile-de-France, des actes et propos dont sont victimes les personnes LGBTI et qui sont régulièrement rapportés par ces dernières ou encore les conclusions du dernier rapport annuel de la Commission nationale consultative des droits de l'homme sur la lutte contre le racisme en France qui note une hausse des actes et discours à caractère raciste, le respect de l'égalité et de la dignité de chacun et chacune n'est pas acquis en France. Les actes de haine ne doivent en aucun cas rester impunis, c'est une exigence à la fois vis-à-vis des personnes qui en sont victimes et pour qu'ils ne se répètent pas.

C'est pourquoi nous demandons instamment à votre gouvernement de :

- Condamner les crimes inspirés par la haine chaque fois qu'ils se produisent et faire clairement savoir qu'aucun crime motivé par des mobiles discriminatoires ne saurait être toléré.
- Faire en sorte que tous les agents de l'État susceptibles d'être en contact avec les victimes reçoivent une formation adaptée visant à les sensibiliser aux besoins des victimes et à leur permettre de les traiter avec professionnalisme.
- Donner pour consigne aux autorités de rechercher les éventuels mobiles discriminatoires dès lors que la victime en fait mention, ou de leur propre initiative s'il existe des raisons de croire que la discrimination pourrait avoir joué un rôle dans le crime commis.
- Veiller à ce que les dispositions qui font des mobiles racistes une circonstance aggravante d'une infraction soient pleinement appliquées.

6. Protéger les défenseurs des droits humains

Malgré ses engagements internationaux en la matière, la France n'a toujours pas adopté et mis en œuvre une réelle stratégie de protection des défenseurs des droits humains, cohérente et durable.

Les actions entreprises par les autorités françaises pour protéger et soutenir les défenseurs des droits humains dans les pays tiers restent trop souvent conditionnées aux intérêts économiques ou stratégiques de la France.

Par ailleurs, la France manque également à ses engagements en la matière sur son sol : « criminalisation » de la solidarité, poursuites judiciaires non justifiées contre des observateurs de manifestations ou des militants environnementaux, rétrécissement des espaces de la société civile.

Aussi, nous appelons votre gouvernement à prendre les mesures suivantes :

- Reconnaître explicitement la légitimité des défenseurs des droits humains, favoriser et soutenir publiquement leur travail tout en saluant leur contribution à l'avancement des droits humains partout dans le monde, y compris en France.
- Promouvoir et diffuser largement la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme et adopter un plan d'action national permettant sa mise en œuvre efficace.
- Condamner publiquement tous les cas de violence, de discrimination, d'intimidation ou de représailles à l'encontre des défenseurs des droits humains et souligner que de telles pratiques ne peuvent jamais être justifiées.
- Veiller à ce que les auteurs de crimes contre les défenseurs des droits humains, y compris les personnes garantes du respect et de l'application des lois, soient tenus responsables de leurs actes et traduits en justice.

7. Protéger les droits des personnes réfugiées et migrantes

La situation des personnes migrantes et réfugiées sur notre territoire, à nos frontières et à celles de l'Union européenne demeure extrêmement préoccupante et elle s'est aggravée pendant la crise sanitaire. Le respect de la dignité, de l'intégrité et des droits des personnes migrantes et réfugiées doit être au centre des politiques mises en œuvre sur le territoire national et des positions portées par la France dans le cadre des négociations et décisions prises au niveau européen.

Selon nous, il faut notamment :

- S'assurer du respect scrupuleux et effectif des droits des personnes migrantes et réfugiées qui se présentent aux frontières intérieures (frontières avec l'Italie et l'Espagne), en particulier les droits des mineurs non accompagnés et le droit de solliciter l'asile.
- Mettre fin à la politique des expulsions forcées de campements dans la région du littoral de la Manche.
- Mettre la législation française en conformité avec le droit international pour empêcher le principe même des poursuites à l'encontre des personnes qui agissent en solidarité avec les personnes migrantes et réfugiées.
- Participer à la mise en place d'un mécanisme européen de sauvetage et d'accueil des personnes qui, pour la plupart, fuient l'enfer de la Libye afin d'anticiper et d'éviter que ces personnes n'attendent de trop nombreux

jours en mer pour être débarquées dans un port sûr. Le futur Pacte européen sur les politiques d'asile et d'immigration doit être l'occasion de disposer d'un tel mécanisme de solidarité.

- Veiller à ce que les organisations non gouvernementales réalisant des opérations de sauvetage en Méditerranée puissent poursuivre leur travail sans entraves et débarquer dans un port sûr les personnes secourues en mer sans qu'il y ait d'attente longue et inutile.
- Continuer de participer aux efforts de relocalisation en France des personnes qui vivent dans des conditions indignes sur les îles grecques et œuvrer avec les autorités grecques et européennes pour assurer leur mise à l'abri et l'accès au droit d'asile.